

DELIBERATION N°	2026.06.29/114
CLASSIFICATION	3.2

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 57

Nb de membres votants : 62

(dont 5 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents**Les conseillers titulaires :**

AUGIER Marie France, BENIGAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIÈRE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUF Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N°114 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Affaires foncières – 159 route de Vichy/La Motte Dompierre-sur-Besbre- Cession parcelle de terrain – M. et Mme Ray

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande de M et Mme RAY Bernard et Marie-Noëlle, demeurant 284, Rue Nationale 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE par laquelle ils sollicitent l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain de propriété communautaire cadastrée AH n°155 à Dompierre-sur-Besbre pour une superficie estimative de 300 m²,

Vu l'avis des Domaines sur cette cession en date du 28 avril 2026,

Il est exposé

M. et Mme RAY, demeurant 284, Rue Nationale 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE, souhaitent acquérir une partie de la parcelle non construite cadastrée section AH n°155 sur la commune de DOMPIERRE-SUR-BESBRE, d'une superficie estimative de 300 m², appartenant à la Communauté de communes.

Il s'agit d'une parcelle partie d'un ensemble où se situe le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) situé Route de Vichy sur la commune.

Cette acquisition permettrait de parfaire l'environnement de leur future maison d'habitation actuellement en cours de construction sur la parcelle adjacente cadastrée section AH n°155 au numéro 40 rue de la Fontaine à DOMPIERRE-SUR-BESBRE.

1. Terrain – cession :

Parcelle cadastrée : AH n°155 – La Motte à Dompierre-sur-Besbre

Superficie estimative de terrain : 300 m²

Prix parcelle à raison de 18 € HT/m² : 5 400 € HT

Il est précisé que les frais d'acquisitions et autres actes (ex : bornage des terrains) seront pris en charge par l'acquéreur.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession des parcelles de terrain cadastrées AH n°155, décrite ci-dessus pour une superficie totale de 300 m², situées La Motte à Dompierre-sur-Besbre au profit de M. et Mme RAY Bernard et Marie-Noëlle demurant 284 rue Nationale à Dompierre-sur-Besbre,
- de fixer à 18 € HT le m² pour la cession des terrains décrits ci-dessus, conformément à l'avis des Domaines
- d'approuver les montants estimatifs et pouvant faire l'objet d'un ajustement suite à la réalisation du bornage définitif, arrêtés à 5 400 € HT (cinq mille quatre cent euros HT) pour la cession du terrain des dites parcelles objets de la cession,
- de préciser que les frais d'acquisition et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- de charger l'Office Notarial de Maître Meyzen à Varennes-sur-Allier de représenter la Communauté de communes pour cette affaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié portant cession et tout document se rapportant à l'affaire.

P.E.C
Le Président,

